PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 20 JANVIER 2020 (8 H A.M.) À LA MAIRIE (DOMAINE GARTH), VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS:

Siège no 1 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 8 h 03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-05 Il est PROPOSÉ par le conseiller : Pierre Barrette

APPUYÉ par la conseillère : Diane D. Lavallée

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. OCTROI DE CONTRAT – Appel d'offres public – TP-2019-11 – Travaux de stabilisation des sols – Enrochement du Ruisseau Dominique-Juteau

2020-01-06 ATTENDU QUE la Ville de Lorraine a procédé à une demande de soumissions publiques pour des travaux de stabilisation des sols et d'enrochement du Ruisseau Dominique-Juteau (TP-2019-11);

ATTENDU QUE neuf (9) compagnies ont déposé leur soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (taxes incluses)
9267-7368 Québec inc.	4 213 795,60 \$
L.A. Hébert Itée	4 439 817,67 \$
Les Constructions CJRB inc.	4 484 484,44 \$
DuroKing construction	4 731 382,07 \$
Tisseur inc.	4 829 275,15 \$
David Riddel Excavation/Transport	5 097 408,68 \$
Excavations Tourigny inc.	5 243 383,09 \$
Excapro inc.	6 428 793,99 \$
Demix Construction (Groupe CRH Canada inc.)	6 882 386,25 \$

ATTENDU QUE suite à l'étude et l'analyse de ces soumissions par la firme d'ingénieurs Équipe Laurence, celles-ci ont été jugées conformes aux conditions de soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9267-7368 Québec inc. est la plus basse soumission conforme reçue;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur du Service des travaux publics et infrastructures, la firme d'ingénieurs Équipe Laurence et le directeur général ;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller: Pierre Barrette **APPUYÉ** par a conseillère: Diane D. Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long ;

D'ADJUGER le contrat relatif aux travaux de stabilisation des sols et d'enrochement du Ruisseau Dominique-Juteau (TP-2019-11), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **9267-7368 Québec inc.**, pour la somme de **4 213 795,60 \$ taxes incluses**, le tout, conditionnellement à ce que la Ville de Lorraine ait obtenu toutes les approbations et autorisations du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC), du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du Ministère des Transports du Québec (MTQ) et de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt B-297;

QUE le contenu du cahier des charges, de la soumission et des documents afférents constituent le contrat entre la ville et 9267-7368 Québec inc.;

QUE sur réception de la présente résolution, le contrat devient complet sans autre formalité ou avis;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de ces travaux au montant de 4 213 795,60 \$ taxes incluses et à imputer cette somme à même le règlement d'emprunt B-297.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-05.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-07 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Patrick Archambault **APPUYÉ** par le conseiller: Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 8 h 10.

JEAN COMTOIS, MAIRE
SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE